



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021
Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Delibération n°2021-60 : PROJET ENFANCE-JEUNESSE : VALIDATION DES PRESTATAIRES POUR
L'ORGANISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVES

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu l'article R. 523-43-1 du Code du patrimoine,

Vu l'arrêté n°2020-670 du 24 juin 2020 portant prescription de fouille archéologique préventive,

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur le choix du prestataire pour l'organisation des fouilles et la demande de subvention au titre du Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP).

Suite à l'organisation d'une nouvelle négociation auprès des prestataires, de nouvelles offres ont été proposées pour avis aux services de la DRAC le 23 février 2021.

Pour rappel, les services de la DRAC produisent un avis conforme sur le choix du prestataire conformément à leur cahier des charges scientifique.

Seul l'offre présentée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) est conforme à la prescription et est susceptible de permettre la délivrance de l'autorisation de fouille.

Le tableau d'analyse des offres a été présenté lors de la réunion du conseil communautaire, ainsi que le plan de financement de l'opération des fouilles archéologiques préventives.

Suite à l'analyse des offres selon les critères du Règlement de consultation et suivant les avis de la DRAC du 24 novembre 2020 et du 5 mars 2021, il est proposé de retenir l'Inrap pour la réalisation d'une fouille archéologique, la prestation se déclinant de la manière suivante :

- Tranche ferme de 3 mois pour un montant de 490 976,75 € HT
- Tranche conditionnelle n°1 pour un montant de 43 391,47 € HT
- Tranche conditionnelle n°2 pour un montant de 43 391,47 € HT

Soit pour un montant total de 577 759,69 € HT.

Le président sera également autorisé à déposer une demande de subvention auprès du FNAP, pour un montant de subvention de 50 %, soit une demande de subvention de 288 879,85 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité de ses membres présents et représentés (27 voix pour, 7 contre et 2 abstentions) :

- de retenir l'offre de l'Inrap pour la réalisation d'une fouille archéologique pour un montant total de 577 759,69 € HT, suivant la répartition détaillée ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec le prestataire, engager la demande d'autorisation d'organiser les fouilles archéologiques préventives auprès des services de la DRAC et de déposer une demande de subvention au titre du FNAP pour un montant de 288 879,85 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.


Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

